

République Française



Ville de Draguignan

N° 2023-193

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**CESSION D'UNE PARCELLE NON CADASTRÉE D'UNE SUPERFICIE DE 20 M²
SISE HAMEAU DU FLAYOSQUET À DRAGUIGNAN**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS pouvoir à ALAIN HAINAUT, HUGUES BONNET pouvoir à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL pouvoir à SYLVIE FRANCIN, MICHEL PONTE pouvoir à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à ÉVELYNE LORCET, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU pouvoir à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : **21 DEC. 2023**

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que la Commune est propriétaire d'une parcelle non cadastrée d'une superficie de 20 m² située Hameau du Flayosquet à Draguignan ;

Considérant que ladite parcelle, n'étant plus affectée à l'usage du public ni à la circulation, a été déclassée du domaine public de la Commune pour être intégrée dans son domaine privé par délibération n° 2023-155 du 15 novembre 2023 ;

Considérant que la parcelle susvisée est attenante à la propriété de Monsieur Michel BENNER parcelle cadastrée section I n° 467 et que ce dernier a sollicité la Commune afin d'en faire l'acquisition ;

Considérant que par courrier en date du 26 septembre 2023, la Commune a répondu favorablement à la demande de Monsieur BENNER sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

Considérant que sur la base de l'avis des Domaines n° 2023-83050-79292, le prix de l'emprise de 20 m² est fixé à 500 euros et que tous les frais de géomètre, notaire, droits, taxes et impôts frappant la mutation seront affectés à la charge exclusive de l'acquéreur ;

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- Approuve la cession de la parcelle non cadastrée d'une superficie de 20 m² située Hameau du Flayosquet à Draguignan au prix de 500 euros ainsi que la prise en charge par M. BENNER de tous les frais afférents à la cession notamment les frais de géomètre, frais de notaire, droits taxes et impôts frappant la mutation ;
- Autorise Monsieur le Maire représentant de la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié de cession ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 083-218300507-20231213-2023_193-DE

Département :
VAR

Commune :
DRAGUIGNAN

Section : I
Feuille : 000 | 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

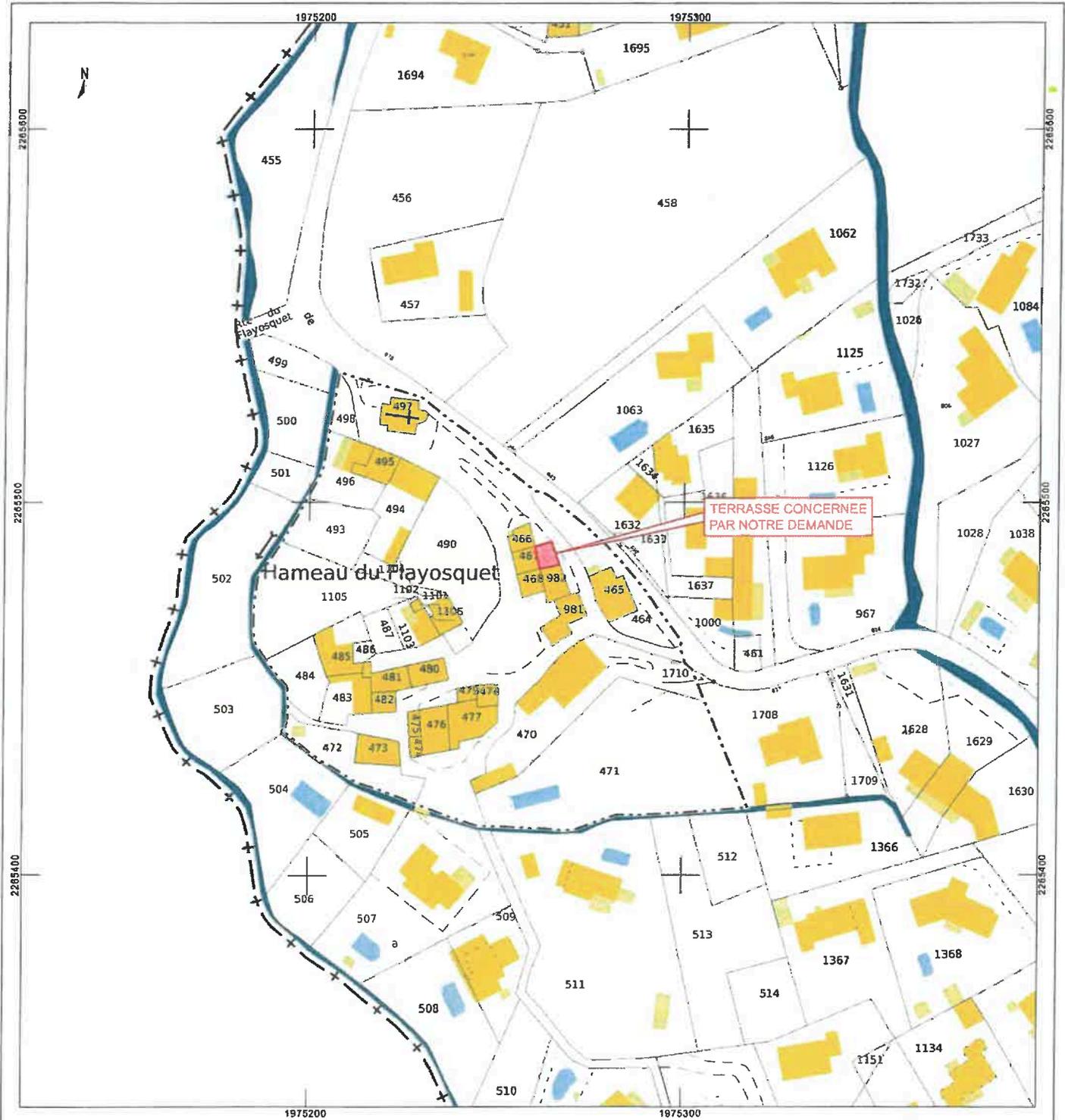
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407 83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
cdfif.draguignan@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

I 467





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 

Berger
Levraut

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_193
Objet :	CESSION D'UNE PARCELLE NON CADASTRÉE D'UNE SUPERFICIE DE 20 m² SISE HAMEAU DU FLAYOSQUET À DRAGUIGNAN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Aliénations
Identifiant unique :	083-218300507-20231213-2023_193-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231213-2023_193-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-193.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231213-2023_193-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	154.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 193-1 DAJ - Plan cadastral parcelle I n° 467.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231213-2023_193-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	166.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à 09h17min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à 09h17min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à 09h19min03s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	21 décembre 2023 à 09h19min15s	Reçu par le MI le 2023-12-21